



CEEAC

ECCAS

**MISSION INTERNATIONALE D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA COMMUNAUTÉ
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE AUX ELECTIONS
PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DU 27
DECEMBRE 2020**

DECLARATION PRELIMINAIRE

**« UN DOUBLE SCRUTIN SOUS TENSION ET UN PEUPLE DETERMINE A CHOISIR
SES DIRIGEANTS »**

I. INTRODUCTION

1. Conformément au mandat de la CEEAC relatif à l'appui aux États membres engagés dans des processus électoraux et en application de la Déclaration de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sur la République Centrafricaine du 27 novembre 2020 à Libreville, **S.E.M. Gilberto Da Piedade VERISSIMO** a déployé une Mission internationale d'observation électorale dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 27 décembre 2020 en République Centrafricaine.
2. La présente déclaration de la Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC est préliminaire et couvre les observations faites par les membres de la Mission le jour du double scrutin. La MIOE/CEEAC n'est en mesure que de s'exprimer sur ses observations faites le jour du scrutin à Bangui et à Bimbo. Elle publiera ultérieurement un rapport final comprenant une analyse complète du processus et des recommandations pour améliorer les processus électoraux futurs.
3. La Mission était conduite par **S.E.M. Sylvestre NTIBANTUGANYA**, Ancien Président de la République du Burundi.
4. Elle comprenait une trentaine d'observateurs provenant de 10 des 11 États membres de la CEEAC à savoir : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Équatoriale, la République du Rwanda, la République Démocratique de Sao Tomé et Principe et la République du Tchad.
5. Ces observateurs étaient issus des parlements, des universités et des instituts de recherche, des organes de gestion des élections, des organisations de la société civile et de l'administration publique.

6. La Mission était appuyée par une équipe technique composée des fonctionnaires de la Commission de la CEEAC, sous la supervision du Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité, **SEM. MANGARAL BANTE**, et bénéficiait de l'appui de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA).
7. Le travail de la Mission s'est effectué sur la base des dispositions pertinentes des textes ci-après :
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
 - La Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale d'Élections et le Code de Conduite à l'usage des Observateurs Électoraux Internationaux adoptés à New-York le 25 octobre 2005 ;
 - La Déclaration de l'OUA/JUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique ;
 - La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
 - La Déclaration de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, du 07 juin 2005 à Brazzaville, portant sur l'appui aux États membres engagés dans des processus électoraux et qui étend les compétences de la CEEAC aux questions électorales ;
 - La Décision N°18/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 à Brazzaville, de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC portant adoption du « Guide de l'Observateur » Électoral de la CEEAC ;
 - La Décision N°19/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 à Brazzaville, de la 13^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement relative à l'envoi des Missions Internationales d'Observation Électorale dans les États membres ;
 - Le Traité Révisé de la CEEAC du 18 décembre 2019 ;
 - Le cadre législatif et réglementaire en vigueur régissant l'organisation des élections démocratiques en République Centrafricaine.
8. La présente Déclaration, faite 48 heures après les scrutins du 27 décembre, présente des conclusions préliminaires et des recommandations. Elle sera suivie d'un rapport final destiné aux autorités de la République Centrafricaine chargées des élections.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

9. Conformément à son mandat, la Mission d'observation électorale de la CEEAC séjourne en République Centrafricaine depuis le 13 décembre 2020 pour les précurseurs et le 20 décembre pour le reste de la mission. Elle a également été précédée d'une Mission d'évaluation pré-électorale en République Centrafricaine, du 23 au 30 octobre 2020.
10. L'objectif de la Mission était d'abord de faire une observation indépendante et impartiale de l'élection, ensuite, évaluer l'organisation et la conduite de ladite élection et enfin, vérifier si les conditions d'une élection, libre, transparente, et inclusive sont réunies.
11. Par ailleurs, la Mission a pu suivre la fin de la campagne électorale et les développements politiques liés au processus électoral.

12. En ce qui concerne la méthodologie, la Mission a rencontré les différentes parties prenantes du processus électoral en République Centrafricaine ainsi que les autres Missions d'observations électorales déployées dans le cadre de ces élections.
13. Conformément à la méthodologie de la CEEAC en matière électorale, la Mission a organisé un briefing à l'intention des observateurs afin de les préparer au déploiement sur le terrain.
14. Le jour du scrutin, la Mission a déployé 31 observateurs à Bangui et à Bimbo. Ils ont pu visiter 152 bureaux de vote.

III. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE

15. La Mission a noté et le déplore un contexte politique et sécuritaire très tendu, marqué notamment par :
 - La suspension de la campagne électorale par certains candidats de l'opposition ;
 - Les appels répétés au report des élections ;
 - Les affrontements armés entre des groupes rebelles, opposés à la tenue des élections, et les forces de défense et de sécurité de la République Centrafricaine, appuyées par la MINUSCA, faisant plusieurs victimes dans les différents camps ;
 - La volonté de certains groupes politico-militaires d'empêcher la tenue des élections ;
 - La saisine de la Cour Constitutionnelle par un groupe de six candidats à l'élection présidentielle à la veille du scrutin, pour obtenir la reprise totale des élections, suite au retrait d'un candidat à l'élection présidentielle.
16. Compte tenu de ce climat politique et sécuritaire préoccupant, avec des risques avérés pour la sécurité de ses membres, la Mission a été contrainte de déployer des Observateurs uniquement dans la ville Bangui et ses banlieues, notamment dans la localité de Bimbo.

IV. LA CAMPAGNE ELECTORALE

17. Conformément aux dispositions du Code électoral, la campagne électorale, a duré quatorze jours.

La Mission a noté un certain déséquilibre entre les candidats, dû certainement à la faible mobilisation des moyens financiers par certains. A titre d'illustration, la Mission a constaté que certains candidats n'ont pu déployer suffisamment d'affiches sur les voies et espaces publics.

Par ailleurs, certains candidats n'ont pu battre campagne à l'intérieur du pays, à cause des menaces des groupes armés.

La campagne électorale a ainsi été caractérisée par un manque général d'engouement, renforcé par l'annonce de quelques candidats de la suspendre pour cause d'insécurité ou pour obtenir le report du double scrutin.

V. OBSERVATION DU JOUR DE VOTE

18. La Mission de la CEEAC a déployé 31 observateurs sur le terrain pendant la journée du scrutin. Ces équipes ont observé les opérations d'ouverture et de vote,

- dans 152 bureaux de vote (BV) à Bangui et à Bimbo. Cette observation a couvert tous les 8 arrondissements de Bangui et 2 sous-préfectures d'Ombella-M'poko.
19. Un engouement des électeurs a été remarqué dans tous les bureaux de vote visités par la Mission de la CEEAC.
 20. Des files importantes étaient remarquables devant les bureaux visités par la Mission.
 21. Cependant, de légers retards ont été observés. Pour autant, l'environnement immédiat des bureaux de vote a permis de conduire l'ouverture dans de bonnes conditions.
 22. Les agents de sécurité étaient présents à l'extérieur, et ont positivement garanti la sécurité des opérations dans tous les bureaux de vote visités par la Mission.
 23. Dans les bureaux de vote observés, les représentants de certains candidats et des partis politiques étaient également présents.

A. Ouverture et implantation des bureaux de vote

24. Conformément aux dispositions de la loi électorale, le scrutin a lieu en une seule journée. La Mission a observé les opérations d'ouverture. De manière générale, la livraison tardive du matériel électoral et l'arrivée tardive des agents électoraux ont été la cause principale de l'ouverture tardive des BV. Ce retard allait de 30 minutes à 2 heures et même plus.
25. Tous les bureaux de vote visités étaient situés dans des bâtiments publics, notamment les établissements scolaires, et étaient facilement accessibles aux électeurs.

B. Matériel électoral

26. La Mission a noté que le matériel électoral a été déployé dans les bureaux de vote en quantité suffisante avant le démarrage du scrutin.
27. Cependant, la Mission a relevé quelques dysfonctionnements.

C. Personnel électoral et déroulement du scrutin

28. Le personnel électoral dans les bureaux de vote s'est globalement bien acquitté de sa tâche.
29. Les opérations de vote ont été globalement bien respectées ; seules les vérifications des empreintes ont été moins systématiques.
30. La distribution des cartes d'électeurs s'est poursuivie jusqu'au jour du scrutin, sur décision de l'ANE. La Mission a observé que plusieurs électeurs n'ayant pas retrouvé leurs cartes, ont exigé de pouvoir voter. Dans certains bureaux de vote, ils ont pu le faire ; mais dans d'autres, ils ont buté sur le refus catégorique des présidents des bureaux de vote.
Le vote n'a été interrompu dans aucun bureau de vote visité.

D. Secret de vote

31. Tous les bureaux de vote étaient aménagés de façon à assurer la fluidité du vote. La disposition des isolements était adéquate de sorte que les électeurs ont pu effectuer leur choix dans les conditions garantissant le secret de vote.

E. Témoins des candidats et/ou des partis

32. La Mission a relevé la présence de représentants de certains candidats dans les bureaux de vote visités. Malgré les annonces de certains candidats suspendant leur campagne électorale, plusieurs d'entre eux avaient des représentants dans les bureaux de vote visités par la Mission.

F. Sécurité

33. La présence des forces de sécurité était discrète dans tous les centres de vote visités. Elles n'étaient ni intrusives ni envahissantes.

G. Clôture et dépouillement du vote

34. Suite à la fermeture des bureaux de vote, les procédures de dépouillement ont suivi. Elles ont été menées conformément à la loi électorale. Le dépouillement s'est déroulé immédiatement après le vote, conformément aux dispositions légales. Il était public et en présence des témoins et des observateurs présents. Toutes les opérations ont eu lieu dans une atmosphère calme et propice. Aucune altercation n'a été relevée par la Mission tout au long du dépouillement.
35. Les observateurs de la Mission ont pu observer la clôture et le dépouillement. Cette étape s'est déroulée dans de bonnes conditions dans les bureaux de vote visités.

Conclusion et recommandations

A. Conclusions

Les élections du 27 décembre 2020 visées la consolidation des acquis démocratiques issues des élections de 2015-2016, renforcer la démocratie et amplifier les dividendes de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République Centrafricaine. Malgré cette ambition, la RCA vit actuellement un moment particulier de son existence où certains acteurs politiques et des groupes armés se sont coalisés pour empêcher la tenue des élections y compris en recourant à la violence armée.

La Mission de la CEEAC félicite le peuple centrafricain pour sa maturité politique et sa détermination pour faire barrage aux forces négatives qui menaçaient la tenue de ces élections.

Elle félicite également l'ANE pour avoir relevé le défi de l'organisation de ces élections dans un contexte particulièrement difficile.

Elle exprime sa reconnaissance à la communauté internationale en général et à la MINUSCA en particulier, pour le soutien tant financier, technique et que logistique ayant permis l'organisation de ces élections.

B. Recommandations

En ce moment de sa déclaration préliminaire, la Mission d'observation de la CEEAC tient à formuler les recommandations ci-après :

Communauté internationale et régionale :

- Soutenir les efforts du Gouvernement de la RCA pour garantir la sécurité du peuple centrafricain, notamment les États membres de la CEEAC en exprimant leur solidarité à la RCA, y compris par le déploiement de troupes armées, en vue notamment de l'aider à reconquérir son intégrité territoriale et à restaurer sa capacité à assurer efficacement et durablement sa propre sécurité, conformément aux conclusions de la Xème Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue le 26 décembre 2020 ;
- Encourager les leaders politiques et des groupes armés à faire le choix de l'abandon des armes et de la violence pour participer au processus de paix, et à retrouver la voie du dialogue politique au lendemain des élections ;
- Maintenir le soutien multiforme au processus politique en RCA en vue de parachever le processus électoral en cours, y compris par l'organisation des élections locales.

Au Gouvernement

- Maintenir et renforcer le dialogue politique permanent, notamment en matière électorale.

À l'Administration électorale

- Veiller à renforcer le climat de confiance entre l'ANE et les parties prenantes ;
- Intensifier les actions d'éducation civique et électorale en associant les organisations de la société civile en vue d'augmenter l'appropriation du processus électoral par la population ;
- Veiller à afficher les listes électorales suffisamment à temps pour permettre aux électeurs de reconnaître aisément leurs bureaux de vote le jour du scrutin.

Aux candidats et partis politiques

- Être des acteurs permanents de la paix en évitant tout acte pouvant la compromettre ;
- Recourir aux voies constitutionnelles et légales pour des contestations éventuelles.

À la société civile

- Continuer sur sa lancée actuelle afin de mobiliser davantage la population dans l'appropriation de la vie politique du pays.

Fait à Bangui, le 29 décembre 2020

Pour la Mission d'observation électorale de la
CEEAC, le Chef de la Mission

Sylvestre NTIBANTUNGANYA,
Ancien Président de la République du Burundi